



LETTRE D'INFORMATION N° 1/2021

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 -Mail : mairie@norroyleveneur.fr - site internet : www.norroyleveneur.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 -11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué en période de couvre-feu, s'est réuni en séance ordinaire. Madame le Maire indique son impossibilité de transmettre en vidéo la séance.

Plus de trois conseillers ayant demandé le huis-clos, celui-ci a été voté à 12 voix pour et 2 voix contre.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER MARS 2021

Compte de gestion 2020

Il s'agit du compte établi par le receveur. Il reprend la totalité des mandats et des titres de l'exercice ainsi que le solde de l'année précédente et les décisions modificatives. Après lecture de celui-ci, le Conseil Municipal l'approuve pour 13 – contre 1.

Compte Administratif 2020

C'est le compte du Maire. Il est identique au centime près au compte établi par le receveur.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	638 473,48 €	1 025 751,15 €
	Section d'investissement	113 098,38 €	81 026,49 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Section de fonctionnement		1 537 972,47 €
	Section d'investissement		712 573,48 €
	TOTAL (réalisations + reports)	751 571,86 €	3 357 323,59 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	681 000,00 €	0,00 €
	TOTAL (à reporter en 2020)	681 000,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	638 473,48 €	2 563 723,62 €
	Section d'investissement	794 098,38 €	793 599,97 €
	TOTAL CUMULE	1 432 571,86 €	3 357 323,59 €

Affectation du résultat

- Après avoir voté le compte administratif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : la somme de 498.41 euros en investissement.

A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 387 277,67 €
B) INTÉGRATION DE RÉSULTATS (LE CAS ÉCHÉANT) des anciens budgets annexes, précédé du signe + ou – (déficit)	+ 0,00 €
C) RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou – (déficit)	+ 1 537 972,47 €
D) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 1 925 250,14 €
E) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT déficit (besoin de financement) excédent (excédent de financement)	- 0,00 € + 680 501,59 €
F) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement Excédent de financement	- 681 000,00 € + 0,00 €
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F	498,41 €
DÉCISION D'AFFECTATION 1- AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	498,41 €
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	1 924 751,73 €

Vote : 13 pour – 1 contre

Vote des deux taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas majorer les taux des taxes pour l'année 2021.

Les taux seront les suivants :

- Foncier bâti : 9,42 %
- Foncier non bâti : 50,51 %

Vote à l'unanimité

Subventions d'économie d'énergie versées aux particuliers - règlement et abondement

La Municipalité a la volonté d'aider nos administrés sous forme de subvention lors de leurs travaux pouvant diminuer leur consommation énergétique.

Nous renouvelons et abondons l'aide forfaitaire pour les travaux d'économie d'énergie, exécutés par une entreprise. Elle est octroyée tous les 15 ans par type de travaux.

TYPE	RIVES DE MOSELLE	COMMUNE 2020	COMMUNE 2021
Isolation des toitures	25 % d'un plafond de 3 000 € HT de travaux soit 750 € de subvention maximum par immeuble.	400 €	500 €
Isolation thermique extérieure	25 % d'un plafond de 12 000 € H.T. de travaux soit 3 000 € de subvention par habitation	400 €	500 €
Ravalement de façades	25 % d'un plafond de 4 000 € H.T. de travaux soit 1 000 € de subvention par habitation	600 €	600 €

TYPE	RIVES DE MOSELLE	COMMUNE 2020	COMMUNE 2021
Remplacement des menuiseries extérieures	25 % d'un plafond de 8 000 € H.T. de travaux soit 2 000 € de subvention par habitation	500 €	1 000 €
Remplacement du système de chauffage	25 % d'un plafond de 4 000 € H.T. de travaux soit 1 000 € de subvention par habitation	600 €	800 €

Accord à l'unanimité

Achat du Moulin aux Prés

Dans une volonté de conserver et de mettre en valeur le patrimoine de Norroy, le Conseil Municipal a décidé de se porter acquéreur du Moulin aux Prés et donc de solliciter l'intervention de la SAFER afin de préempter au prix de 39 335.00 euros, hors frais de notaire. Si l'acquisition devait se réaliser, une mise en sécurité immédiate serait effectuée.

Accord à 12 voix pour – 2 voix contre

Choix des Entreprises pour la construction des Ateliers Municipaux

Par délibération du 11 juin 2018, nous avons décidé d'engager la création des Ateliers Municipaux. Après ouverture des offres, celles-ci ont été analysées et il s'avère que les offres suivantes sont les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères fixés :

LOT 1 Gros œuvre – VRD – Espaces verts : Société WZ CONSTRUCTIONS sise Voie Romaine 57280 Semécourt
LOT 2 Charpente métallique – Couverture – Bardage - Étanchéité : Société HOUPERT sise Route de Neufvillage 57340 VIRMING

LOT 3 Menuiseries extérieures aluminium : Société BRIOTET sise Z.A. de Messompré 57280 Semécourt

LOT 4 Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires : Société SCHUMANN+ sise Rue des Terres Rouges 57100 Thionville

LOT 5 Electricité – Courants forts – Courants faibles : Société HOFFMANN sise 23, Allée du Château de Gassion 57103 Thionville Cedex

LOT 6 Plâtrerie – Faux plafonds – Blocs portes : Société BIH BAT sise 1, rue de la Croix de Lorraine 57070 METZ

LOT 7 Peintures intérieures – Sol souple - Faïence : Société NICOLETTA et CIE sise 1, rue du Carcantin 57685 AUGNY

Coût total des travaux : 271 824,74 € HT + Prestations supplémentaires (cuve récupérateur d'eau, alarme incendie, alarme intrusion, revêtement mural et sol étanche pour la salle de bains) : 7 906,02 € HT, soit : 279 730,76 € HT, 335 676.91 € TTC

Subventions obtenues :

- DETR 63 075.00 euros
- AMBITION MOSELLE (département) 60 000.00 euros
- REMBOURSEMENT 15 % TVA : 50 351.54 euros

Solde à la charge de la commune : 162 250.38 euros

Vote du Conseil à l'unanimité

Choix du maître d'œuvre pour la création et agrandissement de parking

La commission travaux et sécurité s'est réunie le 16 janvier 2021 sous la présidence de Monsieur Raymond BECKER, Adjoint aux travaux, sur la nécessité d'agrandir le parking du Fournil et de créer des places de parking sur le quartier de Godier.

Vu l'article 140 de la loi ASAP relevant le seuil des marchés de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes, ceci jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

Vu les différents devis parvenus pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création de ces parkings paysagers.

La proposition de la société ITB Ingénierie Technique et Bâtiment, la moins-disant, d'un montant de 19 850.00 euros HT a été retenue par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Passage à 30 km/h sur l'ensemble du village

On ne peut que constater la vitesse excessive de certains véhicules traversant le village. La dangerosité est accrue du fait de la configuration des lieux, de l'étroitesse de la chaussée et de la présence d'enfants fréquentant souvent les bas-côtés.

La commission sécurité propose de généraliser la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du village. Un arrêté est établi en ce sens.

Accord du Conseil Municipal 13 pour – 1 contre

La commission travaille également sur la vitesse excessive de la D50 traversant le village, bien que cette portion de route soit déjà à 30 km/h... Un bureau d'étude de l'Agence Technique de la Moselle nous a proposé des scénarii. Nous avons également rencontré la Gendarmerie à ce sujet. Nous devons soumettre notre projet aux services Départementaux pour validation.

Subvention pour l'étude des travaux de la crypte de l'église

Suite aux délibérations des Communes en dates du 24 juin 2019 pour Norroy-Le-Veneur et du 27 juin 2019 pour Plesnois, celles-ci avaient fait parvenir à la DRAC et à la Région une lettre d'intention afin d'inscrire ce diagnostic à leur programme de subventionnement 2020. Elles avaient également confié la rédaction des pièces administratives à l'association ENPha avec l'appui de la DRAC.

Une consultation auprès d'architectes du Patrimoine a eu lieu. Il y a eu deux visites et au final, un seul a répondu à la consultation. Il s'agit du cabinet Grégoire André de Nancy. Il a fait une proposition en collaboration avec le laboratoire BEP spécialisé dans l'analyse de matériaux et l'entreprise Malézieux pour le passage caméra des canalisations. Le montant du diagnostic est de 21 236,00 € HT soit 25 515,60 € TTC. Le dossier a été envoyé à la DRAC et retenu par la Commission qui s'est réunie en janvier 2021. Il convient à présent de délibérer pour les demandes de subvention. Pour des raisons pratiques, il serait souhaitable que la Commune de Norroy-Le-Veneur, avec l'accord de la Commune de Plesnois, soit porteur du projet.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Renouvellement à titre dérogatoire de la semaine de 4 jours

Depuis la rentrée 2017, l'école bénéficie d'une dérogation de l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours, prolongée d'une durée d'un an. Cette dérogation arrive à échéance à l'issue de l'année scolaire 2020/2021. L'organisation en place satisfait l'ensemble des acteurs concernés et le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander à titre dérogatoire le renouvellement pour une période maximale de 3 ans.

Révision de prix des caveaux et concession

Suite à l'augmentation des prix des caveaux et colombariums, il convient de réviser ces tarifs que la Commune revend à prix coûtant.

Les concessions cimetièrre seront réparties entre les deux Communes à hauteur de 5/11^{ème} pour Plesnois et 6/11^{ème} pour Norroy-Le-Veneur. Ces prix seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire.

- Caveau : 1 275,00 €
- Cellule de 2 places : 731,00 €
- Concession pour 30 ans : 210,00 €

Le conseil Municipal approuve cette décision : 13 pour – 1 contre

Adhésion CAUE

Le CAUE est une association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local. Adhérer à cette association permet à la collectivité :

- De bénéficier de conseils simples, gratuits, sur des projets concernant le patrimoine bâti, les espaces publics et paysagers.
- D'être invité aux formations qu'il organise.

- De bénéficier d'interventions gratuites dans les écoles (*le CAUE organise chaque année la manifestation « les Enfants du Patrimoine » et participe au transport des élèves sur les différents sites à visiter à hauteur de 150 € par école*).
- D'avoir accès à leur base de données documentaires.
- De recevoir leurs publications.

La collectivité étant adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

Vote du Conseil à l'unanimité

Abondement de la subvention de la Communauté de Commune pour l'achat de vélo

Selon l'une des fiches actions du Plan Climat Air Energie du Territoire et pour encourager l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens en augmentant le confort du trajet et ainsi réduire le nombre et le kilométrage de déplacements effectués en voiture, la Communauté de Communes Rives de Moselle a institué un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE), de vélos cargos, de vélos pliants et de vélos traditionnels.

La Communauté de Communes accorde une aide, sous forme de subvention, aux habitants de la Communauté de Communes Rives de Moselle, qui feront l'acquisition d'un vélo (voir les conditions et le règlement sur le site de la mairie). Le dossier de demande de subvention doit être déposé en mairie.

Le conseil municipal a décidé à 13 voix pour – 1 abstention : de doubler le montant de cette subvention.

Subventions travaux aux particuliers pour les travaux d'économies d'énergies

Deux demandes de subventions de travaux d'économies d'énergies nous sont parvenues. Celles-ci doivent être approuvées par le Conseil et l'ont été à l'unanimité.

Remboursement des locations de la salle A. Bourson

Etant toujours dans ce contexte sanitaire, des demandes de remboursement de réservation de notre salle polyvalente sont demandées et sont accordées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Acceptation de chèque

Un chèque de la Trésorerie de 35.00 euros (excédent taxe foncière) nous ait parvenu et doit être accepté lors du Conseil Municipal, accepté à l'unanimité.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Broyage des branchages du lundi 12 AVRIL 2021 au jeudi 15 AVRIL 2021

Nos employés communaux viendront à votre domicile pour broyer vos branches d'élagages et tailles de haies, que vous récupérez pour pailler vos jardins.

Pour ce faire : Dès aujourd'hui, appelez en mairie pour vous inscrire.

Nos employés communaux organiseront leurs tournées et vous demanderont d'être présents au moment du broyage.

Location appartement résidence Gaston

A louer à la Résidence Gaston au 3, rue du Charrau- appartement de type F3 (78 m²) à usage d'habitation principale composée d'un salon-séjour, d'une cuisine, salle de bain – wc, deux chambres, cellier, 2 parking privés.

Location mensuelle 624.00 euros + 50.00 charges

Elections

Pour participer aux prochaines élections des 13 et 20 juin 2021 (Conseillers Départementaux et Régionaux), il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire : [Service-public.fr /citoyenneté / élections](http://Service-public.fr/citoyenneté/élection) – **au plus tard le 7 mai 2021.**

Resto du Cœur 2021

Ils comptent sur nous encore plus que les autres années,

Collecte de dons alimentaires et d'hygiène

Aux écoles maternelle et primaire

A la mairie aux heures d'ouverture

Du 29 mars au 11 avril 2021



Marché des produits locaux le dimanche 11 avril 2021

La municipalité et l'association de Feuilles en Fleurs, seront heureux de vous accueillir pour le Marché des produits locaux le dimanche 11 avril, en extérieur, de 10h00 à 17h00 à la salle Albert Bourson.

Inscriptions à la maternelle et au CP

Compte tenu de la situation actuelle, les inscriptions à la maternelle et au CP se feront par voie numérique.

Voici les documents à envoyer par mail :

- Livret de famille (parents +enfant)
- Carnet de santé (page des vaccinations obligatoires)
- Bulletin d'inscription (à faire en mairie au préalable)

À l'adresse mail de l'école maternelle ce0570465@ac-nancy-metz.fr pour la petite section

A l'adresse mail de l'école élémentaire ce0570467@ac-nancy-metz.fr pour le CP, avant le 31 mai 2021

Des vols ont récemment eu lieu dans la commune.

Par mesures de précaution, assurez-vous qu'en votre absence (ou lorsque vous êtes dans votre jardin) toutes vos portes et fenêtres sont correctement fermées et signalez tous comportements suspects à la gendarmerie : 📞 **17** ou à la mairie **03.87.51.34.30**

